

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le 19/06/2026

ID : 039-213902836-20260611-20260611_02-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

39 - JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	15
• présents	15
• votants	15
• absents	0
• exclus	0

De la commune de LAVANCIA-EPERCY

Séance du 11 juin 2026 à 20 heures 05

Date de convocation :
29 mai 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

Date d'affichage :
29 mai 2026

Objet

M. JAILLET Bernard

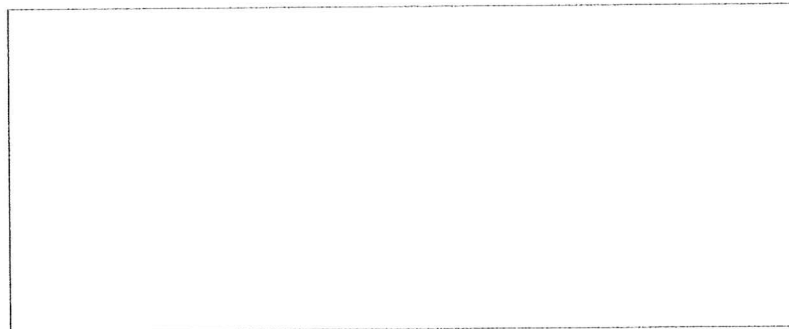
Délibération n°
2026-06-11/02 -
Annulation facture
Eau - ZS MOLD

Étaient présents :

JAILLET Bernard - RODIA Christophe - MAZUIR Carole - HUGONNET
Marc - MAITREPIERRE Sylvie - PERRODIN Emilie - MULTRIER Pierre-Yves
- BESSON Fabrice - THIRIET Hubert - GRILLET Rodrigue - BUNOD
Alexandra - PESENTI Jean-François - MALEIRO Julie - LOUVET Delphine -
FREITAS Laure

Secrétaire de séance :

Mme MAITREPIERRE Sylvie



Délibération n°2026-06-11/02
Annulation facture Eau – Sté ZS MOLD

Envoyé en préfecture le 19/06/2026

Reçu en préfecture le 19/06/2026

Publié le 19/06/2026

ID : 039-213902836-20260611-20260611_02-DE



Conformément au courriel adressé par la trésorerie en date du 23 avril 2026, il est porté à votre attention qu'une facture d'eau d'un montant de 12,00 € a été établie en 2025 au bénéfice de la société ZS MOLD. Or, cette dernière a fait l'objet d'une radiation depuis l'année 2023.

Considérant la facture émise en 2025 à l'encontre de la société ZS MOLD, radiée depuis 2023, pour un montant de 12 € ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DÉCIDE d'annuler cette facture d'eau.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait conforme
Le Maire,
Bernard JAILLET

